Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2024

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

–

La suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations du Conseil Municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121-25 modifié du code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2024

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur ***André-Luc DUBOIS***, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 18 juin2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : *André-Luc DUBOIS, Mathilde DEROOSE, Laurent GAYOU, Pascal SERGENT, Karine COISNE, Lidwine KHELIFA, Lionel LERANT, Frédéric SAUVAGE, Maxence WILLEMS, Cathy DUFOUR, Stéphane WALLET, Fabrice CARY*

Absents excusés :
Béatrice ABERGIL, qui donne procuration à M. Maxence WILLEMS

Absents :
Audeline HOGUET
Elodie CAZIER

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
12	1	13

Monsieur Maxence WILLEMS est élu secrétaire de séance.

Avant de commencer à aborder les points de l'ordre du jour M. Le Maire précise que selon l'article 18 du règlement du Conseil chaque prise de parole doit être demandée au président de séance.

Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2024

M. Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

M. SERGENT tient à souligner le fait qu'il est dommage que le compte rendu soit supprimé par l'ordonnance 2021-1310.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

M. Le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer.

Résultat :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

M. GAYOU tient à prendre la parole afin de défendre la présentation du budget qu'il a effectué lors du conseil du 25 mars 2024 remise en cause par l'opposition.

Délibération 1 : Mise en place d'une régie de recette pour l'encaissement des droits liés à la location de tables, de chaises et de bancs

M. Le Maire demande à M. Laurent GAYOU, adjoint de présenter cette délibération.

Après avoir exposé la raison de la mise en place de cette régie, M. GAYOU rend la parole à M. Le Maire, qui demande s'il y a des remarques sur cette délibération :

- M. WALLET demande si les associations devront également louer le matériel ou alors si elles bénéficieront d'un prêt gratuit.
- M. LERANT précise les associations donoises.
- M. GAYOU répond à la question en soulignant que pour les associations donoises le matériel continuera d'être prêté à titre gratuit.

M. Le Maire propose de passer au vote :

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Résultat :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 2 : Mise en place d'un service de location de tables, chaises et bancs communaux

M. Le Maire demande à M. GAYOU de présenter cette délibération.

M. GAYOU explique que dans la continuité de la première délibération, cet acte à pour objet de fixer les tarifs des locations.

M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Résultat :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Délibération 3 : Mise en place de tarifs pour l'installation d'échafaudages et de bennes sur le domaine public

M. Le Maire laisse soin à M. GAYOU d'expliquer cette délibération.

M. GAYOU explique la nécessité de mettre en place des tarifs pour l'utilisation du domaine public.

Remarque sur cette délibération :

- M. SERGENT précise qu'il aurait été bien d'avoir une commission finance avant la fixation des tarifs.
- M. LERANT tient à savoir comment seront effectués les contrôles pour l'utilisation de la voirie.
- M. GAYOU précise que les contrôles seront effectués par la police municipale.

Après ces remarques M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération

Résultat :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 4 : Règlementation concernant le scellement des urnes sur les monuments funéraires

M. Le Maire donne la parole à M. GAYOU pour expliquer la délibération.

M. GAYOU précise l'importance de réglementer le scellement des urnes funéraires.

M. Le Maire propose de passer au vote.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Madame DUFOUR Cathy devant quitter la séance pour raison familiale donne procuration à Madame COISNE Karine pour le reste du conseil.

Délibération 5 : Demande de subvention DETR

M. Le Maire propose à M. GAYOU de présenter cette délibération.

M. GAYOU expose à l'assemblée les modalités de demande de subvention pour la rénovation de l'école primaire.

Remarque sur cette délibération :

- M. SERGENT tient à souligner que par prudence il vaudrait mieux attendre la notification des subventions avant de débuter les travaux.
- M. Le Maire précise être en accord avec M. SERGENT et qu'il n'été pas question de débuter les travaux sans la certitude du versement des subventions.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

M. Le Maire propose de passer au vote.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 6 : Demande de subvention DSIL

M. Le Maire propose à M. GAYOU de présenter cette délibération.

M. GAYOU souligne qu'il s'agit de la même chose que la délibération n°5 mais pour une autre subvention.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 7 : Acceptation d'un don en numéraire

M. Le Maire laisse soin à Mme Karine COISNE de présenter cette délibération.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Madame COISNE précise que la commune a reçu un don anonyme de 500 €.

Remarque sur cette délibération :

- M. SERGENT précise que l'imputation comptable pour l'enregistrement de ce don ne figure pas sur la délibération.
- M. SERGENT demande l'origine de ce don.
- M. Le Maire explique que ce don vient d'un membre du groupe « agir pour don » qui souhaite restait anonyme.
- M. Le Maire précise que la délibération sera modifiée en ajoutant les articles comptables.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 8 : Répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité

M. Le Maire demande à Madame Lidwine KHELIFA de présenter cette délibération.

Madame KHELIFA explique l'objet de cette délibération.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 9 : Modification des membres des commissions municipales

M. Le Maire donne la parole à Mme Mathilde DEROOSE pour présenter cette délibération.

Mme DEROOSE expose les compositions des différentes commissions municipales.

Remarque sur cette délibération :

- M. SERGENT précise que le nom de la commission « Personnes âgées CCAS – santé » n'est pas correct. En effet on ne peut pas appeler une commission CCAS, étant donné qu'il s'agit d'un organe vraiment à part.

A la suite de cette remarque M. Le Maire décide de retirer cette délibération afin de la représenter lors du prochain conseil municipal.

La secrétaire de séance **Le Maire,**

Maxence WILLEMS ***André-Luc DUBOIS***